

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

CARBON-BLANC/LORMONT
Contrat de co-développement 2012/2014 (Carbon-Blanc FA 5/6 et Lormont FA53). Requalification de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont. Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Approbation-Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La requalification des avenues de la Gardette, de Bordeaux et Austin Conte répond à une nécessité de redynamiser un axe présentant une homogénéité relative dans la traversée du centre de Carbon-Blanc où se déroule l'essentiel du fonctionnement urbain, avec des activités commerciales et un habitat compact traditionnel de bourg.

La dynamique de cette requalification, s'articule sur la redistribution et la création de nouveaux espaces publics inscrite au contrat de co-développement 2012/2014.

Les caractéristiques de cette opération sont, notamment :

- la mise en conformité des continuités piétonnes
- le rééquilibrage du partage des voies entre voitures/piétons/deux roues avec la création de pistes cyclables.
- l'apaisement de la circulation routière avec la création de plateaux surélevés, et avec la modification des profils en travers intégrant de nouveaux stationnements.
- la mise en place de nouveaux flux d'échange, avec un tourne à gauche depuis la sortie de l'autoroute A10.
- la réalisation d'un projet paysager accompagnant l'utilisateur au cœur du centre ville depuis l'entrée de ville Sud.
- la création d'un nouvel espace public d'échange urbain consistant d'une part, à la suppression des habitations de l'îlot Thérèse et d'autre part, à l'instauration dans le cœur de ville d'une esplanade arborée et valorisée par la qualité des matériaux, des mobiliers et d'une animation d'eau.

La longueur de ce projet est d'environ 1 450 mètres décomposée en trois séquences, depuis le Sud vers le Nord :

1^{ère} séquence : entrée de ville Sud, entre l'avenue de Paris (chemin du Sourd) et la sortie de l'autoroute A 10.

La chaussée existante du sens Sud vers Nord, actuellement en double voie de circulation, sera requalifiée en double sens de circulation, avec une emprise projetée de 6.50 mètres de largeur.

L'accotement Est sera paysagé avec un alignement d'arbres de hauts jets. L'accotement Ouest sera dédié à la création d'un espace cyclable et piéton.

2ème séquence : entrée/extension du centre ville, sur l'avenue de Bordeaux, entre la sortie de l'autoroute A 10 et l'allée Jean Lamothe (après le parking de la place Vialolle).

La chaussée existante sera reconduite sur une emprise projetée de 6 mètres de largeur. Cette séquence sera aménagée avec un espace piéton /2 roues et avec un espace de stationnement longitudinal pour les véhicules légers d'une largeur de 2 mètres alternant des bandes plantées.

3ème séquence : aménagement centre ville – commerces de proximité – avenue Austin Conte

Cette séquence débute au carrefour de l'allée Lamothe après le parking de la place Vialolle, et se termine au carrefour avec la rue Blanqui. Les chaussées existantes seront reconduites sur des emprises projetées de 3 et 6 mètres de largeur.

Cette séquence possède également une ambiance routière en contradiction avec les objectifs recherchés de revitalisation du commerce de proximité du centre de Carbon-Blanc. Il s'agit par conséquent de doter cette avenue de plus amples attributs urbains tels qu'un vaste espace public à la fois support de la nouvelle image de Carbon-Blanc et espace de convivialité en lien avec les commerces et équipements du centre. L'îlot Thérèse au centre de cette séquence doit donc être démoli et la voirie sera requalifiée de manière très qualitative en s'appuyant sur des matériaux de nature minérale en intégrant une esplanade avec une animation d'eau et un volet paysager.

Cette démolition donnera l'opportunité au centre ville de créer à la fois une respiration (par rapport à un espace étriqué avec des trottoirs non conformes à la législation actuelle) et un changement d'échelle par rapport à son animation commerciale mais aussi sociale en offrant un nouvel espace public ouvert à tous.

A cet effet, et au regard de l'intérêt général du projet, un emplacement réservé de superstructures n°8.115 de 1197 m² a donc été inscrit au Plan Local d'Urbanisme après enquête publique le 21/07/2006 dans le secteur de l'îlot Thérèse sur les parcelles : 096AN231, 096AN232, 096AN233, 096AN234, 096AN235, 096AN236, 096AN237, 096AN239, 096AN240, 096AN241, 096AN242, 096AN377 et 096AN378. Il vient conforter l'utilité publique du projet.

La mise en œuvre du projet nécessitant l'acquisition d'emprises foncières dont certaines n'ayant pu être effectuées à l'amiable, le lancement de la procédure préalable à Déclaration d'Utilité Publique est nécessaire pour recourir à l'expropriation sur les parcelles : 096AN377, 096AN378 et 096AN234.

Le coût des travaux de voirie est estimé à 4 048 000 euros HT, hors acquisition et démolition.

Les dépenses relatives aux travaux de voirie et acquisitions foncières seront imputées sur les lignes budgétaires en lien avec les contrats de codéveloppement.

A cet effet, le Conseil de Communauté doit solliciter Monsieur le Préfet de la Gironde pour l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

VU la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010 et notamment les 3°,17°,18°,23° et 24°,

VU la délibération n°2014/0004 en date du 17/01/2014, arrêtant le dossier définitif du projet.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique des travaux relatifs à cette opération de voirie.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux de voirie et de permettre, si nécessaire par voie d'expropriation, l'acquisition des emprises foncières sus visées.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé quel que soit le montant de l'acquisition, par dérogation aux dispositions du 18° de la délibération n°2010/750 du 22 octobre 2010, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de France Domaine, ou le cas échéant, par voie d'expropriation.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses afférentes à cette délibération seront imputées sur les lignes budgétaires en lien avec les contrats de codéveloppement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

M. ALAIN DAVID